

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 7 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le 1^{ER} mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 7 MARS 2024

PRESENTS

LOUVECIENNES

Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : *Néant*

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	6 pour les délibérations n° 240307-1 à n°240307-3 5 pour les délibérations n° 240307-4 à n°240307-5
<u>Pouvoirs</u>	:	2 pour les délibérations n°240307-1 à n°240307-3 1 pour les délibérations n° 240307-4 à n°240307-5
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8 pour les délibérations n°240307-1 à n°240307-3 6 pour les délibérations n°240307-4 à n°240307-5

RÉUNION DU 7 MARS 2024

Madame ZANN, représentant la commune de Marly-le-Roi, est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Rapport d'orientation budgétaire 2024
- Restauration du fonds Guillaumot – Convention de mécénat avec le Crédit Agricole d'Île-de-France Mécénat et la fondation Crédit Agricole Pays de France
- Convention de partenariat relative au billet jumelé « de plume et d'épée »
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président présente les décisions suivantes :

Décision n°2023-30

***OBJET** : Convention de mise à disposition du domaine public du Musée à l'occupant Trust-IT*

Il a été décidé de conclure avec Trust-IT Srl, une convention de mise à disposition du domaine public portant sur l'occupation d'espaces au Musée, le 8 novembre 2023 de 18h15 à 22h00, en contrepartie d'une redevance de 7 310 euros nets de taxe et de signer tout document nécessaire à son exécution.

Décision n°2023-33

***OBJET** : PIS17C Assurances incendie accidents et risques divers – Prolongation 2024-2028 de l'assurance dommages aux biens*

Il a été décidé de signer avec la société AXA France IARD, à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, un avenant de prolongation au marché PIS17C portant sur les prestations d'assurance dommages aux biens, contrat n° 10919330604.

Montant annuel hors révision de 983,94 euros TTC.

Décision n°2024-01

***OBJET** : Ajustement dotations aux provisions pour dépréciation des créances au chapitre 68 « Dotations aux provisions semi-budgétaires »*

Il a été décidé d'ajuster sur 2023, dans le cadre des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, la provision constituée par une dotation complémentaire de 240 € à l'article 6817 du chapitre 68 « dotations aux provisions semi-budgétaires » et une reprise à l'article 7817 du chapitre 78 « reprises sur provisions semi-budgétaires » de 5 € sur l'exercice 2023.

Décision n°2024-02

***OBJET** : Marché MP23A « Maintenance matérielle et logicielle de la billetterie du Musée » – Avenant 1 d'intégration des services de vente en ligne*

Il a été décidé de signer, avec la société Vivaticket, sise Business Center 3 Avenue Gustave Eiffel 86360 Chasseneuil-du-Poitou, un avenant 1 au marché MP23A « Maintenance matérielle et logicielle de la billetterie du Musée », ayant pour objet d'intégrer au marché les prestations accessoires relatives aux services GAT de vente en ligne destinés notamment à la vente et à la réservation de billets

dématérialisés, le tout sans incidence financière le marché initial intégrant déjà des prestations unitaires accessoires.

Monsieur LE BEULZE, concernant la décision 2024-01, explique que des créances, qui ne seront pas recouvrées et qu'il est obligatoire de passer ces écritures pour financer cette perte. Il explique qu'il s'agit d'un jeu d'écriture qui constate que des crédits ne seront pas recouverts et que, si le trésor public parvenait à retrouver la personne débitrice, il serait possible de recouvrer cette somme. Il précise que c'est une instruction de la direction générale des finances.

Madame CASANOVA, sur la 2e décision, veut savoir quand ont lieu les révisions dont il est question pour le montant annuel hors révision de 993 €.

Monsieur LE BEULZE répond que les révisions sont annuelles et interviennent le 1^{er} janvier.

Sans autres observations, le comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

La procédure budgétaire prévoit que, dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (aucun ne sont prévus au musée en 2021), les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

Ce projet de budget est présenté sous la nouvelle nomenclature comptable M57. Le principal changement concerne la disparition du chapitre des dépenses imprévues.

Un premier projet a été présenté lors du comité du 14 décembre, mais les membres du syndicat ont demandé une nouvelle version afin de réduire la charge financière qui pèse sur les communes.

I. Section de Fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement s'élève à 817 727 €, soit une hausse de +10 k€ vs le ROB présenté le 14 décembre.

Cette hausse est financée par des recettes de mécénat supplémentaires, et une baisse de (-30 k€) sur la participation des communes.

Le calendrier budgétaire ne permet pas de reprise anticipée des résultats pour cet exercice. Certains montants pourront être ajustés au moment du Budget Supplémentaire.

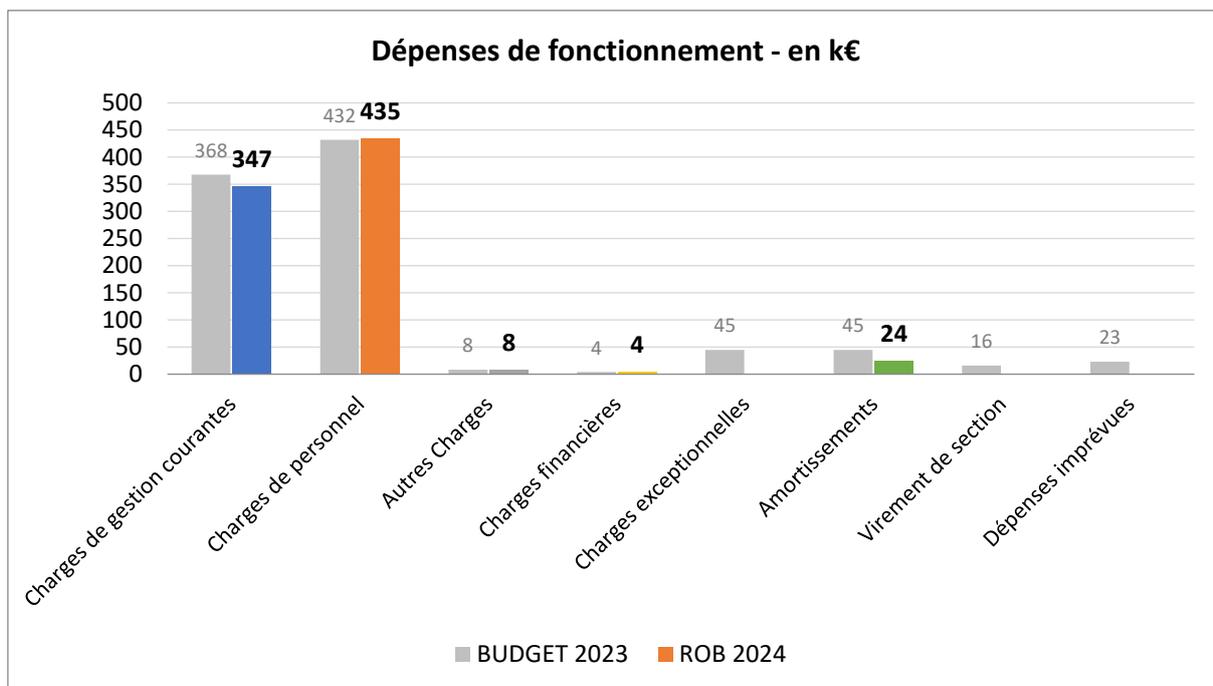
1. Dépenses de Fonctionnement

Le Budget Primitif 2024 serait en baisse par rapport au Budget 2023 (-123 k€), principalement sur les chapitres d'écritures budgétaires comptables : les dépenses imprévues (-23 k€), les charges exceptionnelles (-45 k€), les amortissements (-21 k€) et le virement à la section d'investissement (-16 k€).

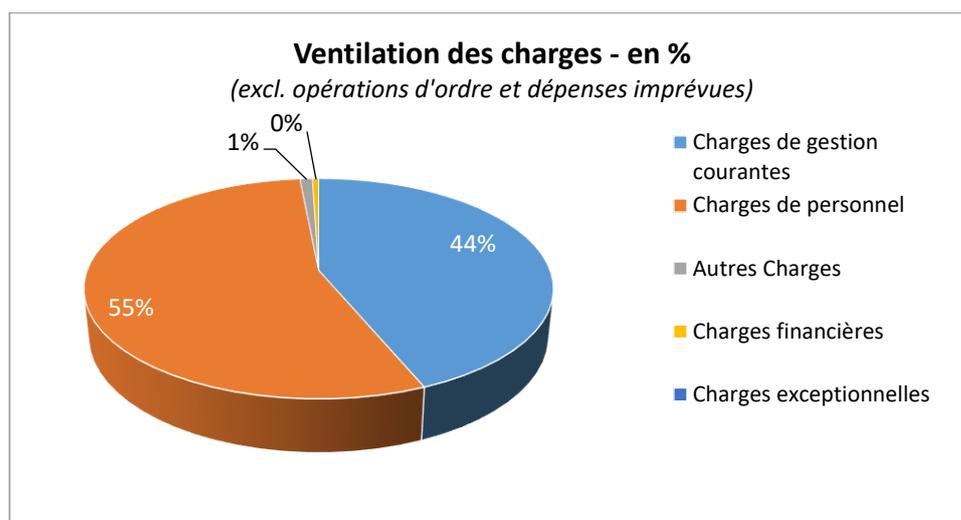
Les besoins ont été estimés en hausse de +10 k€ par rapport à ce qui a été présenté au moment du Rapport d'Orientation Budgétaire du 14 décembre, principalement sur la masse salariale du personnel du Musée (+9 k€).

Les dépenses imprévues et les charges exceptionnelles ne sont plus intégrées à la nomenclature M57, d'où leur inscription à 0.

Pour mémoire, en 2023, des crédits pour 45 k€ avaient été inscrits en charges exceptionnelles pour répondre à une demande du comptable de changement d'imputation des refacturations du personnel mutualisé avec le Château Monte Cristo.

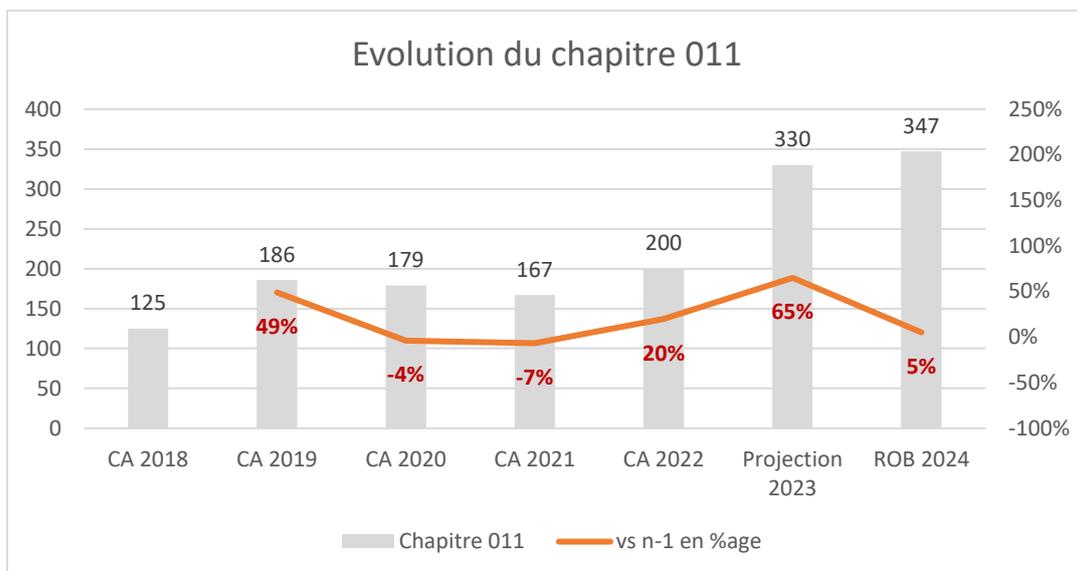


Hors écritures d'ordre (amortissements), le Musée est très fortement impacté par le poids des charges de personnel qui pèsent pour 55% de ses dépenses de fonctionnement.



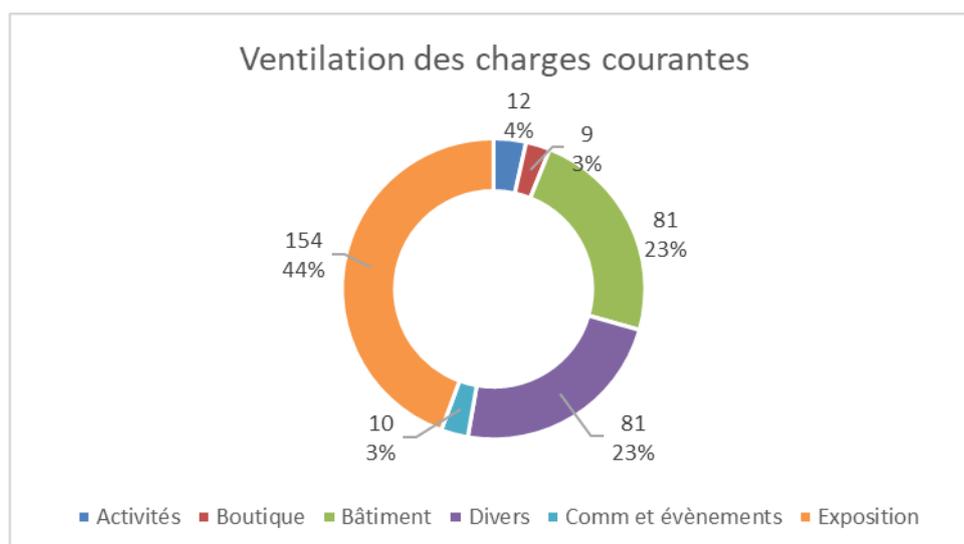
- Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Il est proposé des crédits à hauteur de 347 k€ pour les charges à caractère général, soit +2 k€ par rapport au ROB du 14 décembre, dont 154 k€ pour l'exposition, en baisse de -6% par rapport au Budget 2023 et en hausse de +5% par rapport à la projection d'atterrissage du CA 2023.



Le budget est en baisse vs 2023 principalement grâce à des économies sur les inscriptions budgétaires pour l'énergie (-20 k€) et sur les événements et la communication (-15 k€) qui seront réduits au minimum. Le contexte fortement inflationniste en 2023 avait incité à des inscriptions prudentes pour permettre à l'établissement de subvenir à ses besoins. Ces économies sont compensées par de nouveaux besoins pour l'exposition.

	BP 2023	ROB 2024	2024 vs 2023	
Activités	19	12	-7	-37%
Boutique	12	9	-3	-25%
Bâtiment	118	81	-37	-31%
Divers	80	81	1	1%
Comm et événements	25	10	-15	-60%
Exposition	114	154	40	35%
TOTAL Chapitre 011	368	347	-21	-6%
<i>sous-total excl exposition et disponible</i>	<i>254</i>	<i>193</i>	<i>-61</i>	<i>-24%</i>



Les coûts des **activités** sont de 12 k€, en baisse vs 2023. Il s'agit notamment de financer les ateliers musicaux, danse, nuit des musées, conférences et autres animations à destination du public. Un montant plus proche des réalisations des années passées a été inscrit en 2024.

Les coûts d'approvisionnement de la **boutique** sont de 9 k€, l'objectif étant de proposer des produits liés à l'exposition pour les visiteurs.

Les coûts liés au **bâtiment et à l'entretien du site** représentent près de 23% des charges générales. Elles sont proposées en baisse de (-37k€) principalement sur le coût des énergies et fluides (-20 k€) après une très forte augmentation en 2023. Ce poste de dépenses couvre aussi : l'entretien des extérieurs (-4 k€) vs 2023. Les coûts de ménage sont stables pour une enveloppe totale de 11 k€. Une enveloppe de 20 k€ est allouée aux différents contrats de maintenance (défibrillateurs, ascenseurs, vidéosurveillance, blocs secours etc.).

Les **frais divers** sont proposés stables. Il s'agit de couvrir les charges de télécommunication (9 k€) en nette économie depuis la résiliation des contrats Cube fin 2022 (-8 k€), des frais de formation (1 k€) en forte baisse (-11 k€) après les efforts faits en 2022 et 2023 pour les formations mécénat, des frais d'assurance (10 k€) pour la Responsabilité Civile, les expositions et la flotte automobile, la quote-part de 5.5% des frais centraux Unilys (12 k€), principalement les loyers de l'HDV de Saint-Germain-en-Laye et le coût des logiciels comptables, marchés, parapheurs électroniques.

La quote-part de 5.5% refacturée au Musée se détaille ainsi :

Loyers Hotel de Ville	6.50
Contrats maintenance informatique	1.75
Formation	1.25
Mise en ligne annonces (RH et marchés)	0.60
Infogérance informatique	0.90
Téléphonie	0.45
Abonnements	0.30
Fournitures	0.30
Locations imprimantes	0.10
Autres	0.25
Coût frais généraux Unilys	12.40

Il est proposé un budget en forte baisse pour **la communication et les évènements** à 10 k€, soit -15 k€ vs 2023. Les crédits sont priorisés sur l'exposition, les évènements hors exposition seront réduits au minimum afin de faire des économies.

L'**exposition** est estimée à un coût de 154 k€, +40 k€ vs 2023 et +4 k€ vs le ROB du 14 décembre, qui se détaille ainsi :

- Frais de manutention démontage et remontage des œuvres de la collection permanente pour l'exposition (5 k€) ;
- Impression du catalogue, de la signalétique, textes de salles, des cartels, des affiches, du livret enfant (30 k€) ;
- Création graphique pour le catalogue, la signalétique, textes de salles, des cartels, des affiches, du livret enfant (23 k€) ;
- Transports des œuvres (72 k€), soit +50 k€ vs 2023 pour l'exposition sur l'art de la séduction à la cour de Louis XIV ;
- Frais divers (14 k€) : vernissage, accueil presse, petits travaux, soclage, déplacements des agents ;
- Agence de communication 10 K€.

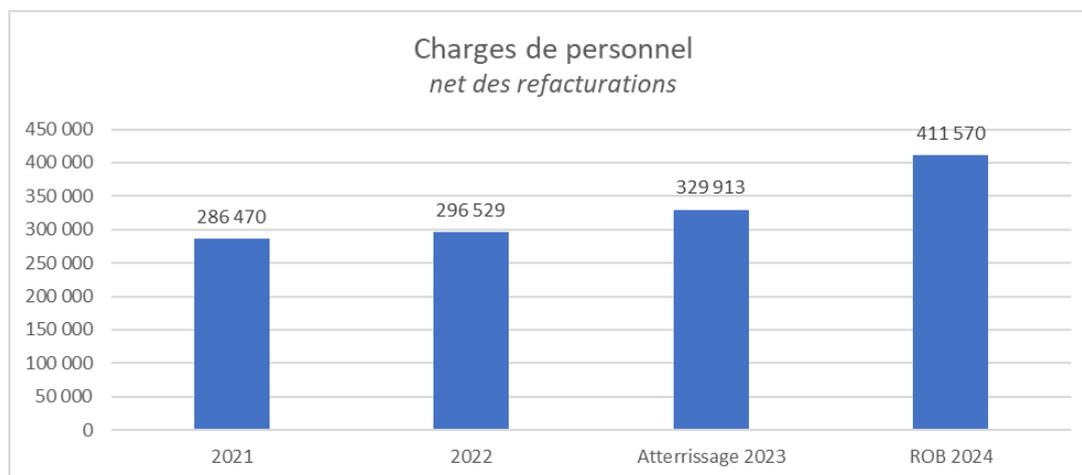
Les postes de dépenses sont stables par rapport à l'exposition 2023, excepté pour le transport des œuvres qui explique à lui seul l'augmentation du coût total de la nouvelle exposition. Les tailles, formats et poids des œuvres présentées sont sans commune mesure avec celles des œuvres de l'exposition de 2023 et impliquent des coûts de transport, manipulation et installation bien plus importants. De plus, l'ensemble des œuvres et objets des salles du sous-sol du musée doivent être décrochés et stockés durant l'exposition, puis remis en place, ce qui augmente encore les coûts de manutention.

Les frais d'exposition survenant au-delà de 60.000 euros sont pris en charge par les subventions et le mécénat. Les dépenses liées à l'exposition s'adapteront aux montants de subventions et mécénat obtenus (réponses en mars et en avril). Le montant des subventions et mécénat acquis s'élève à 30.000 euros.

- **Chapitre 012 – charges de personnel**

Les charges de personnel représentent le plus important poste de dépenses du syndicat (55%).

Une partie des frais sont mutualisés et le Musée perçoit une atténuation de charges pour (23 k€). L'analyse des frais de personnel est donc à faire en regardant le solde net après prise en charge de la mutualisation par les autres syndicats.



Le schéma de mutualisation des agents a connu de profonds changements en 2023 :

- Non-renouvellement du poste de Responsable Administratif et Financier au Château Monte-Cristo, auparavant mutualisé avec le Dôme (50%) et le Musée (25%) ;
- Fin de la mutualisation de l'agent administratif à la fin du premier trimestre 2023 ;
- Maintien de la mutualisation d'un agent technique avec le Château Monte-Cristo, renouvellement en cours après le départ à la retraite de l'agent en poste en 2023.

	2021	2022	Atterrissage 2023	ROB 2024	2024 vs 2023	
Total chapitre 012	350 667	340 683	397 093	434 820	10%	37 727
Personnel ext	127 797	122 661	76 565	71 150	-7%	-5 415
Unilys	37 902	45 843	45 586	53 150	17%	7 564
Mutualisation Piscine/Château	41 880	16 663				
Muséa	48 015	60 155	30 979	18 000	-42%	-12 979
Personnel permanent	222 870	218 022	320 528	363 670	13%	43 142
Refacturations	64 197	44 154	67 180	23 250	-65%	-43 930
Personnel net des refacturations	286 470	296 529	329 913	411 570	25%	81 657

Le Personnel Permanent représente 84% du total pour 364 k€.

Le personnel permanent comprend :

- une directrice de l'établissement ;
- une chargée des publics ;
- un agent administratif ;
- un agent technique mutualisé avec le château Monte Cristo,
- un agent accueil et boutique (30h/hebdomadaire) ;
- 2 hôtes accueil-médiation (28h/hebdomadaire).

A ce personnel permanent, s'ajoute un contrat à durée déterminée de 6 mois pour l'emploi d'une assistante de conservation du patrimoine ainsi que le recours à un stagiaire tout au long de l'année.

La hausse de +43 k€ vs 2023 s'explique par un effet année pleine des recrutements qui se sont échelonnés tout au long de l'année 2023. Elle est en partie compensée par des économies sur Muséa (-13 k€).

Une enveloppe de 10 k€ est allouée aux conférenciers.

Le syndicat prend à sa charge 5.5 % du total de la masse salariale des services ressources portés par la Piscine (SICGP), +0.5 point vs 2023 et 4,5% des services portés par Valoiseine (DST et un poste de secrétariat) et 2,5% du chargé de patrimoine porté par le SIVOM, soit 53 k€. Cela représente l'équivalent du coût d'une catégorie B supplémentaire dans l'effectif.

La quote-part du SICGP est en hausse de +0.5 point afin de compenser une baisse d'activité du SIARSL d'Unilys (Sa dissolution au 1^{er} janvier 2025, n'entraînera pas de hausse des coûts Unilys pour le Musée). Cette hausse a un impact de (+1 k€) sur la refacturation.

La hausse de la masse salariale d'Unilys provient principalement de la hausse du point d'indice et des différentes revalorisations et réformes sur les salaires des fonctionnaires passées en 2023. Ces différentes réformes ont principalement touché les catégories C.

Le coût d'Unilys se détaille ainsi :

	2023	2024	
DGS / Communication	269	267	
Finance	221	224	
Ressources Humaines	137	152	
Juridique et Assemblée	165	170	
TOTAL SICGP	792	813.0	
QP Musée - 5.5%	39.6	44.7	A
QP Services Techniques	7.4	8.4	B
TOTAL Unilys	47.0	53.1	=A+B

Les frais d'accueil du public portés par le prestataire Muséa représentent un coût estimé de 18 k€ (soit une moyenne de 1.5 k€ par mois), en forte diminution du fait de la réinternalisation des postes billetterie, accueil et médiation, Muséa ne doit plus intervenir qu'à la marge pour le remplacement des dimanches de repos et des congés des agents permanents (soit une économie de 42 k€ depuis 2022).

- **Chapitre 065 – autres charges**

Il s'agit des indemnités d'élus pour (3 k€), et des coûts des licences Microsoft (1 k€) et autres prestations informatiques (2 k€), de remboursements des usagers (1 k€).

- **Chapitre 066 – charges financières**

Il s'agit des intérêts des emprunts pour 4 k€. Le syndicat a souscrit à un seul emprunt sur une durée de 20 ans auprès du Crédit Mutuel qui court jusqu'en 2039 au taux fixe de 1.65%.



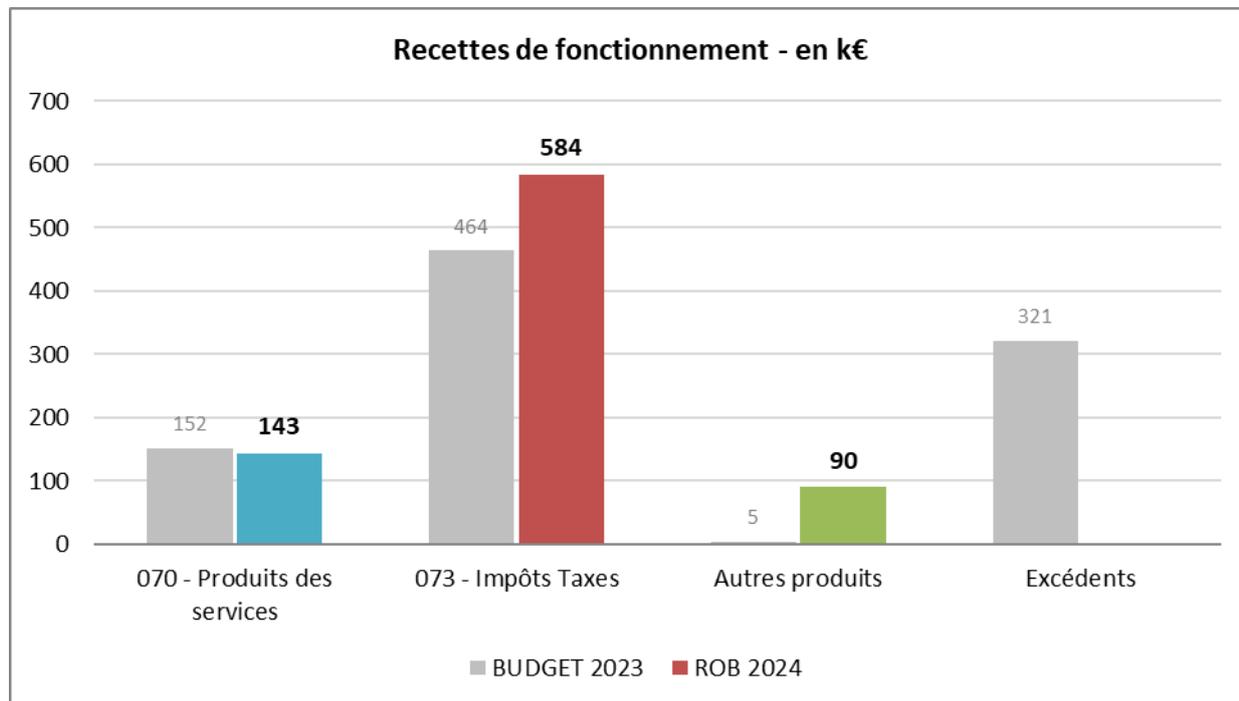
Projection des intérêts 2024-2039 jusqu'à extinction de la dette

- **Amortissements**

Des amortissements sont calculés pour 24 k€.

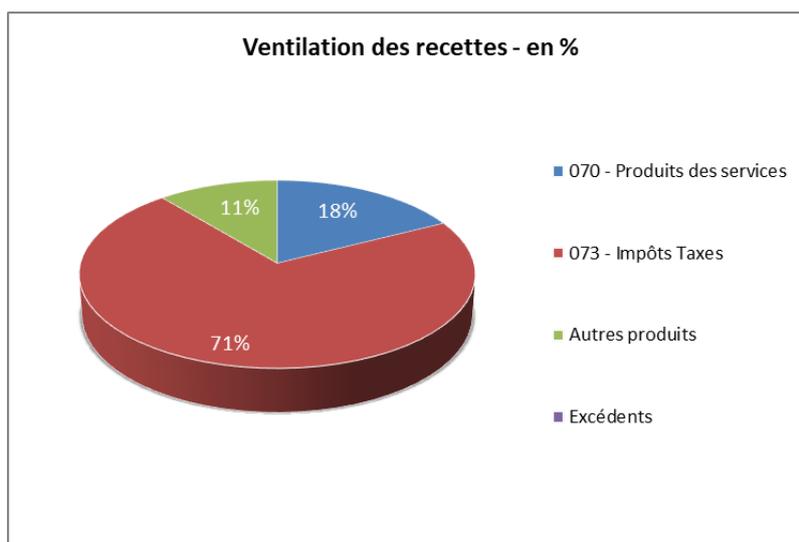
2. Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ne sont plus soutenues par les excédents passés qui ont permis à l'établissement, jusqu'à leur quasi-épuisement en 2023, de financer ses projets de reconquête des publics via notamment l'exposition.



Les excédents représentaient au BP 2023 36% des recettes du Musée qui, faute d'avoir des recettes propres suffisantes (9% du total), a puisé dans cette ressource pour être à l'équilibre.

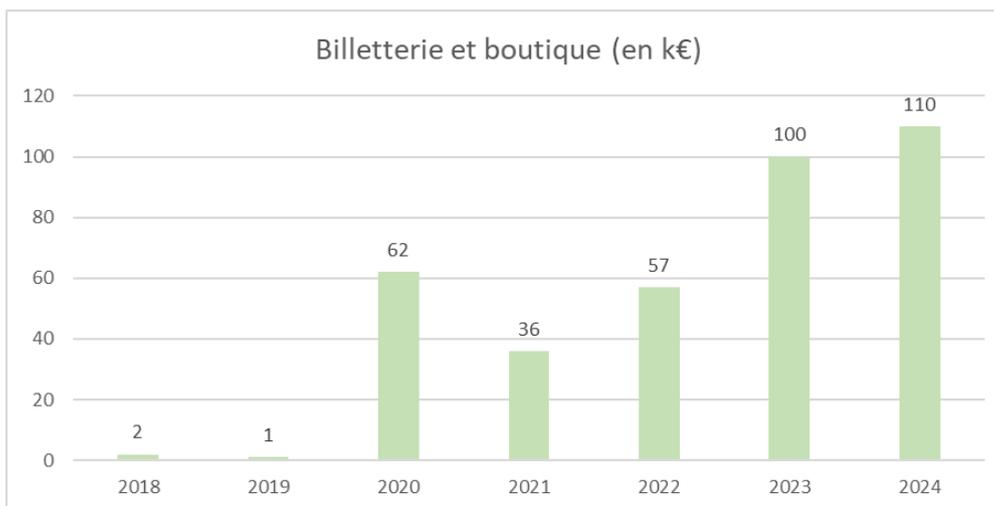
En 2024, l'établissement finance ces besoins via une augmentation de la participation des communes (120 k€), des recettes propres (+40 k€) et des recherches de mécénat et subventions (+85 k€). L'effort de financement des nouveaux besoins (+245 k€) a été équitablement partagé entre les communes membres et l'établissement.



• **Chapitre 070 – Produits des Services**

Il est proposé d'inscrire des recettes de billetterie et boutique à **110 k€**, +10 % vs le réalisé 2023 et +35% vs le Budget 2023.

Les efforts faits en 2023 ont largement porté leurs fruits avec une hausse des recettes de +75% vs 2022. Le choix de relancer la fréquentation par des expositions ambitieuses a été payant.



La billetterie est estimée à 80 k€ et la boutique à 30 k€. Pas de changement par rapport au Rapport d'Orientation Budgétaire. Des recettes complémentaires de location de salles sont estimées à 10 k€.

A ces recettes s'ajoutent les 23 k€ de remboursements du personnel technique mutualisé avec le Château Monte Cristo. La fin d'une partie de la mutualisation a vu ses recettes fortement diminuer pour le Musée (-50 k€).

- **Chapitres 073 – Impôts et Taxes et 074 – Dotations**

Il s'agit des participations des communes désormais 100% fiscalisées. Après une hausse importante en 2022 (+100 k€), elles étaient stables en 2023.

Il est proposé en 2024 de les augmenter de (+120 k€), soit une baisse de (-30 k€) par rapport au ROB du 14 décembre.

Cette nouvelle hausse doit permettre au musée de continuer sa politique de reconquête des publics malgré l'épuisement des excédents passés et d'assurer l'existence d'un fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement (notamment le paiement des salaires).

Avant la hausse de 2022, le montant des participations n'avait pas été revu depuis au moins 2014 (date de nos archives).

	POPULATION 2024	%	PARTICIPATION 2024	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE	vs 2023
MARLY LE ROI	17 010	68.75	401 513 €		401 513 €	78 920 €
LOUVECIENNES	7 731	31.25	182 487 €		182 487 €	41 080 €
TOTAL SYNDICAT	24 741	100.00	584 000 €	- €	584 000 €	120 000 €

Les participations des communes représentent 71% du total des recettes de l'établissement. La part par habitant est de 23.60 €.

- **Chapitre 75 – Autres produits de charges courantes**

Une recette de (5 k€) est inscrite au titre du remboursement du logement de l'agent technique conformément à la convention passée avec le Château Monte Cristo.

Des recettes de mécénat et de subventions de (85 k€) ont été inscrites pour financer l'exposition, une hausse de (+35 k€) vs le ROB du 14 décembre afin de financer les nouveaux coûts estimés et de réduire en partie la pression sur l'augmentation de la participation des communes.

II. Section d'Investissement

Le budget de la section d'investissement s'élève à **134 769 €**, soit une baisse significative de -77 k€ par rapport au ROB du 14 décembre.

1. Dépenses d'Investissement

Hors emprunt, reports et écritures d'ordre, les dépenses d'investissement sont contenues à 120 k€, dont 80 k€ de restauration d'œuvres qui ne seront entreprises que si elles sont financées par du mécénat.

• **Emprunts**

L'établissement rembourse 15 k€ d'amortissement du capital tous les ans.

• **Chapitre 020 – Immobilisations incorporelles**

Il est proposé d'inscrire 100€ de crédits afin d'ouvrir le chapitre. L'étude d'opportunité du salon de thé est reportée (-8 k€).

• **Chapitre 021 – Immobilisations corporelles**

Il est proposé d'inscrire les projets suivants (40 k€) :

- Peintures et enduits (10 k€) ;
- Installation cimaises (7 k€) ;
- Achat de 2 déshumidificateurs (5 k€) ;
- Acquisition d'un dessin (15 k€), dont 3 k€ de reports de 2023, financé par du mécénat en recettes pour les 12 k€ restants ;
- Autres : électricité, aménagement réserve, achat d'un ordinateur, d'une console, d'un meuble étagère, d'un réfrigérateur.

• **Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

Une enveloppe de 80 k€ est allouée à la restauration d'œuvres d'art.

2. Recettes d'Investissement

La section d'investissement est principalement financée par du mécénat et des écritures d'ordre.

• **Chapitre 10: Dotations, fonds divers et réserves**

17 k€ de FCTVA, 80 k€ de mécénat du Crédit Agricole pour la restauration d'œuvres et 12 k€ pour l'achat d'un dessin.

• **Amortissements**

Des amortissements sont calculés pour 24 k€, miroir des dépenses en section de fonctionnement.

• **Subventions**

Une subvention de 2 k€ est inscrite pour la DRAC, le montant n'est pas encore connu à ce jour.

Le budget primitif proposé pour 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Section de fonctionnement	817 717.00 €
Section d'investissement	134 769.00 €
Budget Global proposé	952 469.00 €

Le Président annonce qu'il a rencontré Madame PARISOT, maire de Louveciennes, et Monsieur PERROT, maire de Marly-Le-Roi, le 17 janvier, accompagné de Madame RAMPAZZO et Monsieur JAOUEN, pour évoquer ce ROB et étudier comment il était possible d'appréhender l'avenir financier du musée. Il ajoute qu'il leur a été demandé de proposer une optimisation budgétaire afin de réduire l'augmentation des participations communales et qu'un nouveau travail a été effectué avec Madame

CHASTAGNOL, Monsieur LE BEULZE et lui-même, pour tenter de dégager des économies sensibles pour l'année 2024, ainsi que pour les années suivantes. Il indique que 30 k€ ont été dégagés sur les augmentations de participation des villes, à savoir 120 k€ au lieu de 150 k€. Il explique que c'est principalement sur le budget de la communication et sur celui des dépenses d'énergie que des efforts ont été faits et, sur les prochaines années, il a été décidé de modifier le nombre des expositions.

Madame CHASTAGNOL précise que, sur les deux expositions prévues en 2025, l'une d'entre elles sera repoussée à 2026 afin de n'en conserver qu'une seule en 2025. Elle ajoute qu'ainsi il n'y aura plus qu'une seule exposition par an au lieu des deux envisagées.

Le Président signale que c'est l'exposition la plus importante sur Madame DU BARRY qui sera repoussée à 2026, afin que Madame CHASTAGNOL dispose de plus de temps pour trouver des mécènes et que le Musée possède ainsi les fonds nécessaires, de façon certaine, pour la réaliser. Il fait observer que le détail sera donné au cours de ce ROB.

Il poursuit la présentation et insiste, dans le chapitre 11, sur la baisse importante de 60 %, par rapport à 2023, des dépenses de communication.

Il fait observer que, concernant la boutique, moins de marchandises seront mises à la vente, mais qu'il sera proposé plus d'objets en rapport avec l'exposition de juin sur les chevaux.

Il souligne que les élus ne doivent pas s'inquiéter de l'augmentation de 35 % des dépenses d'exposition, point qui sera expliqué ultérieurement dans le ROB.

Il évoque les coûts de l'exposition à venir et indique que 50 % de ceux-ci sont générés par les frais de transport, car les objets proposés sont de qualité et assez volumineux. Il précise que, sur la somme de 154 k€ indiquée, le Musée va dépenser 60 k€ sur ses fonds propres, l'autre partie étant prise en charge par les subventions et le mécénat. A ce titre, il annonce aux élus qu'actuellement et de façon certaine, la Direction Générale des Affaires Culturelles (DRAC) contribue pour 30 k€. Il précise que Madame CHASTAGNOL a également sollicité les Amis du Domaine Royal de Marly qui, exceptionnellement, vont verser la somme importante de 10 k€. Par ailleurs, elle a aussi établi trois dossiers supplémentaires, à la DRAC et à la Région, en espérant un apport supplémentaire de 40 k€ et donc un total de subventions et dons de 80 k€. Il précise qu'un mécénat avec les assurances Générali est en négociation sans que l'issue soit connue à ce jour.

Madame CHASTAGNOL annonce que les trois subventions complémentaires de la DRAC sont confirmées sur le principe, mais que les montants ne sont pas encore définis. Elle précise qu'une somme de 100 k€ a été demandée.

Madame CASANOVA demande s'il est bien réaliste de prévoir une baisse de la consommation d'énergie.

Monsieur LE BEULZE répond que ces informations émanent de groupements de commandes. Il précise que les aides de l'état vont être déduites des factures, ce qui est une bonne nouvelle, et ajoute que cela est pris en compte sur le solde 2023 et que c'est la raison de la différence.

Monsieur PIHIER s'étonne que le syndicat ait perçu des aides de l'état.

Monsieur LE BEULZE répète que les aides ont été déduites des factures reçues et ajoute que ce dispositif n'est pas applicable pour tous les établissements ou collectivités.

Monsieur PIHIER indique qu'à Louveciennes, le montant est le même que l'an dernier, car les taxes augmentent à nouveau de 10 % pour l'électricité, même s'il y a une baisse du mégawatt/heure. Il ajoute que, pour le gaz, au travers d'un syndicat, une baisse minimale de 18 à 19 centimes d'euros par MWh est prévue.

Monsieur LE BEULZE fait observer que les estimations à date sont correctes même s'il ne peut présager de l'avenir.

Madame CASANOVA souhaite des explications concernant la quote-part Unilys. Elle précise qu'elle a bien compris que celle-ci passe de 5 à 5,5 % à cause de la disparition du syndicat d'assainissement, soit une hausse de plus de 10 %, mais elle souligne qu'elle ne comprend pas l'augmentation de 20 à 30 % dans certains chapitres comme le loyer de l'hôtel de ville de Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur PIHIER ajoute qu'une augmentation de 17 % de la participation d'Unilys, soit un montant de 53 k€ contre 45 k€ précédemment, est constatée et fait observer que cela paraît très important.

Madame RAMPAZZO demande quels sont les services supplémentaires pour arriver à ce montant.

Madame CASANOVA insiste sur le fait que, ligne par ligne en page 4, les frais généraux, le loyer de l'hôtel de ville sont comparés à 2023, et elle constate que certains montants augmentent de plus de 30 % et que le coût passe de 5 à 6,5, sommes qu'elle suppose en milliers d'euros.

Monsieur PIHIER s'étonne du fait que, si un syndicat disparaît d'Unilys, la quote-part des autres augmente.

Madame RAMPAZZO fait remarquer que l'objectif est de payer un service et non la disparition d'un syndicat.

Monsieur PIHIER répète qu'il ne s'agit pas de mutualiser le risque d'un départ. Il précise que le Musée doit payer une prestation qui correspond à un service et non la disparition d'un syndicat, car, dans ce cas, ce sont des subventions.

Madame CASANOVA fait remarquer que, si un syndicat disparaît, il y a moins de travail à fournir.

Madame RAMPAZZO confirme que ce départ entraîne moins de personnels et moins de charges variables et, par conséquent, cela devrait être moins coûteux pour le Musée.

Monsieur LE BEULZE répond qu'il entend parfaitement ce raisonnement, mais que la réalité est celle de la coopération que les syndicats ont liée entre eux, décisions prises par les élus. Il précise que ce mécanisme, instauré depuis plusieurs années, fonctionne sur cette idée de coopération entre les syndicats. Il fait remarquer que, si le raisonnement actuel des élus était maintenu, à savoir chacun pour soi, cela signifie que se pose la question de celui qui porte la vie des syndicats, qui prend les risques pour tous et qui ne voudra peut-être plus les prendre. Il ajoute qu'actuellement, tous les syndicats y gagnent.

Madame RAMPAZZO répond qu'elle peut comprendre le raisonnement, mais que, cependant, s'il y a moins de syndicats, il y a moins de travail.

Monsieur LE BEULZE confirme que c'est le cas, mais explique que c'est la quotité que cela représente et que c'est la manière ou le temps que l'on a pour réagir face à la décision en question. Il souligne que le personnel existant ne peut pas être supprimé d'un claquement de doigts. Il précise qu'à l'occasion des ajustements et des départs, Unilys va évidemment s'adapter comme habituellement, mais que le problème réside dans la rapidité d'adaptation sous-tendue par la décision et que la neutralité totale ne peut pas se faire à l'instant T.

Une élue souhaite savoir la date à laquelle le syndicat d'assainissement a annoncé son départ, car elle suppose qu'un préavis existe.

Monsieur LE BEULZE répond que l'annonce a été faite en février 2024 pour un départ effectif le 1er janvier 2025.

Une élue demande pourquoi est indiquée la même répartition sur 2024 s'ils sont présents sur l'année.

Monsieur LE BEULZE explique que ce syndicat a déjà moins de besoins cette année et c'est ce qui a engendré la décision de disparition d'un syndicat, dont la compétence sera reprise par la Communauté d'agglomération (CA SGBS). Il indique que, dans le cadre de l'exercice par ce syndicat de cette compétence pour le compte de la CA SGBS, le programme de travaux que devait superviser ce syndicat n'est plus réalisable cette année et que la convention, qui devait être prolongée de trois ans à partir du 1er janvier 2025, n'a plus de raison d'être. Il ajoute que ce syndicat comptait un seul collaborateur salarié, un ingénieur spécialisé, et que tous les autres agents étaient sur Unilys. Il indique qu'un effet de diminution de la moitié de ses besoins est déjà constaté cette année, et qu'il est déjà répercuté, tout en précisant que la deuxième moitié, au moment de son départ définitif au 1er janvier prochain, sera prise en charge par un seul autre syndicat, qui aura plus de besoins qu'aujourd'hui. Il répète qu'il lui est impossible de s'adapter instantanément à la sortie d'un syndicat d'Unilys.

Madame CASANOVA fait observer que la CA SGBS n'a donc pas pris le personnel avec le syndicat.

Monsieur LE BEULZE répond que la CA va bien reprendre le seul agent (ingénieur assainissement) attaché au syndicat. Il ajoute que les frais de gestion de ce syndicat seront portés Unilys, et qu'il est impossible à la CA d'adhérer à Unilys.

Une élue émet l'hypothèse du départ d'un autre syndicat d'Unilys.

Monsieur LE BEULZE souligne que c'est aussi une réflexion qu'il a entendue régulièrement. Il explique que le syndicat qui quitte là Unilys était le seul qui exerçait de manière provisoire, avec une durée de vie connue de six ans au maximum et que, compte tenu de son activité, il avait beaucoup de besoins Unilys. Il fait remarquer qu'il n'y a pas d'autres départs connus à date. Il précise que tous les autres syndicats ont du personnel propre et une quote-part uniquement pour leur gestion portée par Unilys.

Monsieur PIHIER fait remarquer que c'est essentiellement de la prestation de services que produit Unilys pour le Musée, alors qu'ici, cela correspondant à un agent à temps plein. Il tient à souligner que ce questionnement est une analyse et non un problème de personne.

Monsieur LE BEULZE précise que le Musée, sur décision des élus, peut tout à fait recruter un agent pour effectuer le travail fourni par Unilys.

Le Président souligne cependant que cette personne devrait être multi tâches, à savoir en finance, en RH, etc.

Madame CASANOVA fait remarquer que les exemples qu'elle a évoqués précédemment dans le tableau ne concernent absolument pas le personnel, mais des charges. En conséquence, elle repose sa question initiale, à savoir pourquoi le loyer de l'hôtel de ville augmente-t-il de 30 %.

Monsieur LE BEULZE annonce qu'il apportera une réponse sur la partie comparative avec 2023.

Madame CASANOVA fait observer que seule la ligne de la mise en place de la M57 pour un montant de 500 € n'a pas été reprise puisque cette nomenclature est déjà effective.

Le Président poursuit la lecture du ROB. Concernant le chapitre 12 « frais de personnel », il souligne que le montant est important, mais ajoute que cette charge avait été voulue par rapport au dernier plan stratégique de réinternaliser une équipe permanente.

Monsieur PIHIER s'étonne, concernant le chapitre 073, du nombre d'habitants inscrits pour Louveciennes. Il fait remarquer qu'il s'agit des chiffres Insee de l'observatoire de l'habitat de décembre 2023, à savoir 7 563 plus 168 « comptés à part » qui sont des étudiants pour un total de 7 731. Il précise que si le mode de calcul est le même pour Marly-le-Roi, il n'y a aucun problème. Il indique que le nombre d'habitants dans sa commune est officiellement de 7 400.

Madame ESNAULT souligne que ce chiffre ne correspond pas au recensement de la ville effectué en janvier/février dernier.

Madame RAMPAZZO fait observer que l'essentiel est que la règle de comptage soit la même pour les deux communes.

Monsieur PIHIER le confirme. Il précise qu'il ne met pas ce chiffre en cause, mais qu'il s'est posé la question au sujet de sa constitution.

Madame ZANN confirme le nombre d'habitants indiqué dans le ROB et ajoute qu'il figure, par ailleurs, sur le site de la ville.

Madame ESNAULT demande si, lorsqu'est indiqué « la part par habitant », c'est le montant de la participation divisée par le nombre d'habitants.

Monsieur LE BEULZE répond par l'affirmative.

Madame ESNAULT souligne que ce n'est pas exact, car tous les habitants ne paient pas d'impôts.

Madame RAMPAZZO indique que ce n'est pas divisé par habitant, mais par rôle.

Le Président confirme que cela ne concerne que les propriétaires puisque ce montant est inclus dans la taxe foncière.

Monsieur LE BEULZE abonde ces propos, mais explique que, dans les statuts non modifiés, il s'agit du coût par habitant, et ajoute que c'est la raison pour laquelle il est obligatoire d'indiquer ce montant.

Le Président continue son exposé du ROB. Dans la section « investissement – dépenses », il précise que la somme de 80 k€ correspond au fonds des dessins de Guillaumot qui vont être restaurés grâce au mécénat avec le Crédit Agricole de ce même montant. Il explique que cette somme s'annule par les recettes d'investissement indiquées dans un autre chapitre du ROB. Il attire l'attention des élus sur le fait que, sans ce mécénat, en principe acté, il n'y aura pas de dépenses.

Monsieur LE BEULZE ajoute que cette somme est fléchée sur cette restauration, car elle ne peut pas servir pour autre chose.

Le Président souligne, dans le chapitre 021, que le dessin dont il est question est une œuvre importante qui aurait dû être achetée il y a quelques années, mais qui ne l'a pas été, car le Musée ne disposait pas des fonds nécessaires. Il précise que le Musée avait 3 000 € pour cette ligne et que ce montant a servi, en partie, à l'achat de ce dessin. Il ajoute que les Amis du musée ont donné 1 500 € et qu'un mécène a versé le complément.

Madame CHASTAGNOL informe les élus que ce dessin représente une très belle vue de Marly-le-Roi à l'état primitif, au tout début de la construction du Château, vue qui n'existe nulle part ailleurs. Elle souligne qu'il était important de l'acquérir. Elle fait remarquer que le Musée dépense moins actuellement que s'il l'avait acheté seul lors de la précédente vente. Elle précise qu'un report de 3 000€ non utilisés en 2023 a été fait, car c'est très compliqué d'acquérir un dessin puisqu'il faut passer en commission. Elle ajoute qu'un mécène a été trouvé et que le travail a commencé en 2023, mais pour une acquisition en 2024 ; cependant, afin de faire des économies sur le budget 2024, il a été décidé de renoncer aux 3 000 € « acquisition » de l'année 2024. Elle souligne que, si le Musée fait des acquisitions en 2024, elles seront entièrement mécénées par l'extérieur et qu'il n'y aura pas de budget « acquisition » de 2024.

Monsieur PIHIER remercie les équipes pour le travail effectué. Il souligne que les maires des deux communes se sont rencontrés avec la participation de certains élus du syndicat ce qui a permis d'échanger sur le Musée et son devenir, permettant ainsi à chacun de s'exprimer. Il rappelle, comme il l'a déjà expliqué en décembre dernier, que la situation de Louveciennes est compliquée comme c'est le cas dans beaucoup d'autres communes. Il annonce aux élus que la ville va devoir augmenter les impôts et qu'elle procède à des restrictions drastiques d'un certain nombre de dotations, notamment des subventions dans les associations auxquelles la ville demande des diminutions de postes ou encore des augmentations de cotisations, même si, précise-t-il, la commune continue à les accompagner. Il ajoute qu'un effort important va être demandé aux Louveciennois, tout en précisant que la commune fait aussi des efforts. Il souligne que les élus de Louveciennes ont bien noté la diminution de la participation des communes qui passe de 150 k€ à 120 k€, ce qui porte cependant à 182 000 € la contribution de Louveciennes, soit une augmentation de 29 % par rapport à l'an dernier et si la comparaison se fait avec 2022, la participation a doublé. Il fait remarquer qu'il est impossible que Louveciennes fasse des efforts énormes et, par ailleurs, que la ville augmente ainsi sa part contributive au Musée. Il souligne qu'il est parfaitement conscient de la qualité du travail réalisé au Musée et ajoute que ses propos sont d'ordre financier et nullement dirigé vers les personnes. Il précise qu'en décembre, avec l'augmentation proposée, le résultat aurait été d'environ 100 k€. Il rappelle qu'il avait dit, à ce moment, qu'on pourrait essayer de se rapprocher d'un niveau plancher pour 2024, même si ce n'est pas très prudent, ce qui aurait fait une augmentation des participations respectives aux alentours de 50 à 60 k€. Il constate que ce n'est pas ce vers quoi le Musée a décidé d'aller et signale qu'au vu de la situation actuelle, la ville ne valide pas cette augmentation et vote donc « Contre ».

Le Président demande à Monsieur PIHIER ce qui va se passer dans ce cas.

Madame RAMPAZZO fait observer que, historiquement, un vote différent des communes ne se fait pas et si Louveciennes vote « Contre », cela signifie que Marly-le-Roi va voter « Contre » également.

Madame ESNAULT rétorque que Marly-le-Roi est libre de voter comme elle l'entend.

Madame RAMPAZZO souligne que cette décision est un peu facile et étrange. Elle poursuit en indiquant que, sur un tel sujet, un consensus a toujours été trouvé et que les villes finissent toujours par voter de la même manière. Elle fait remarquer que, tout comme Louveciennes, Marly-le-Roi augmente sérieusement les impôts des habitants et que les services et les Marlychois vont aussi faire des efforts compte tenu de la situation qui touche beaucoup de communes avec l'augmentation des charges ou avec la baisse des droits de mutation. Elle souligne que la question est : quelle est la vision des deux villes adhérentes au syndicat pour ce beau Musée ?

Madame ESNAULT fait remarquer que c'est Marly-le-Roi qui a un beau musée.

Le Président répond qu'il ne faut pas tenir ces propos.

Madame ESNAULT poursuit et précise qu'à Louveciennes, personne ne connaît le Musée.

Madame RAMPAZZO rétorque que cet argument est avancé quand cela arrange.

Le Président souligne que la ville de Louveciennes s'est engagée lors de la présidence de Monsieur JAOUEN sur un plan stratégique ambitieux et qu'il n'est pas possible de dire, un an et demi après, que c'est le musée de Marly.

Madame ESNAULT indique que, dès le premier conseil auquel Monsieur PIHIER participait, Monsieur JAOUEN a été très clair sur l'opposition des élus de Louveciennes à une hausse de la participation des communes. Elle rappelle que la présence d'un financier a été requise pour avoir des explications sur les comptes dont certains points n'étaient pas compris. Elle poursuit en faisant remarquer que Louveciennes a accepté de voir ce qu'il pouvait faire pour aider le Musée. Elle ajoute qu'on ne peut pas le reprocher aux représentants de Louveciennes.

Monsieur PIHIER confirme qu'il y avait des réserves.

Madame RAMPAZZO répond qu'on peut effectivement faire des reproches à ces élus, car il n'est pas possible de se lancer dans une politique d'évolution ou une stratégie de développement sans dire qu'il faudra y mettre les moyens et en restreignant les budgets. Elle fait remarquer que si c'était le souhait de ne pas augmenter les participations des villes alors, dans ce cas, il aurait fallu avoir une gestion très prudente telle que celle existant avant la présidence de Monsieur JAOUEN. Elle souligne qu'elle n'est pas en train de dire que c'est le mieux, mais insiste sur le fait que tous ont décidé de suivre cette stratégie, car les élus croient en ce musée, dynamisé avec l'arrivée de Madame CHASTAGNOL. Elle ajoute que cette belle dynamique, dont les résultats sont déjà constatés, va être brisée.

Monsieur PIHIER fait remarquer qu'il n'est pas d'accord avec ce constat et évoque la première fois où il a siégé au comité, début 2022 ; en effet, au vu de l'augmentation proposée à l'époque, il avait indiqué qu'il n'en était pas question. Il ajoute qu'à la suite d'un échange entre les maires des deux communes, les élus de Louveciennes ont accepté. Il précise que les réserves du Musée étaient relativement importantes à ce moment et permettaient d'envisager des actions pour que celui-ci évolue, car il ne fallait pas simplement se contenter d'ouvrir et fermer les portes de l'établissement.

Madame ESNAULT fait également remarquer que les élus de Louveciennes se sont aussi attaqués à revoir toutes les lignes budgétaires et qu'ils ont trouvé des aberrations dans les dépenses, comme la téléphonie, qui ont été analysées ensemble. Elle fait observer qu'elle ne sait pas si la gestion précédente avait été prudente, mais insiste sur le fait que certains coûts étaient aberrants et importants et répète qu'un travail a été engagé pour les diminuer dans un souci d'une meilleure efficacité.

Le Président répond qu'il n'est pas question de dire qu'il n'y a pas eu de travail, au contraire.

Monsieur PIHIER précise qu'il comprend très bien les dépenses et les recettes nécessaires pour faire fonctionner cet établissement.

Madame RAMPAZZO demande aux élus de Louveciennes si, avec la stratégie signée, ils envisageaient qu'en l'espace de six mois la fréquentation allait doubler et permettre de ne plus devoir augmenter les participations. Elle ajoute qu'il faut du temps pour qu'une dynamique s'installe et c'est la raison pour laquelle un plan stratégique a été élaboré sur cinq ans.

Monsieur PIHIER tient à souligner que, comme cela a déjà été évoqué, le syndicat n'est composé que de deux communes adhérentes alors qu'il faudrait être plus nombreux, avoir d'autres partenaires ou encore que le Musée soit éventuellement porté par Versailles. Il poursuit et précise que ce n'est malheureusement pas le cas et que, même s'il ne conteste pas la proportionnalité de calcul, les montants de participation des communes sont trop importants. Il annonce qu'après en avoir débattu en bureau municipal, il a été décidé que Louveciennes ne pouvait pas suivre à cette hauteur aujourd'hui.

Le Président explique que cela ne sera donc pas voté et que le budget sera géré par la Préfecture. Il ajoute que, comme il faudra obligatoirement que les villes paient, ces sommes seront passées en budget communal et non en fiscalisation, engendrant donc un débat en conseil municipal. Il fait remarquer que les communes vont paraître ridicules vis-à-vis des administrés et du nouveau directeur de Versailles qui arrive et avec lequel des relations ont été nouées pour les prochaines expositions du Musée. Il ajoute que cela sera repris dans la presse comme le courrier des Yvelines, dans laquelle il sera inscrit que personne ne veut plus payer.

Monsieur PIHIER souligne que leur vision a été exprimée et qu'ils vont voter.

Madame RAMPAZZO fait remarquer que le vote d'aujourd'hui concerne l'approbation du ROB et la tenue d'un débat.

Monsieur PIHIER indique que, lorsque le vote du budget primitif aura lieu, les règles de la majorité seront appliquées et il fait observer qu'actuellement Louveciennes n'est pas majoritaire.

Le Président confirme que cela peut évidemment se passer ainsi, mais demande si c'est raisonnable de voter sans son compagnon.

Madame RAMPAZZO réitère sa remarque disant que cela ne se fait pas, tout en ajoutant que cela n'est jamais arrivé que des villes d'un même syndicat votent différemment.

Le Président fait remarquer que c'est une question de principe et non en rapport avec la somme relativement minime que cela va entraîner pour les habitants de Louveciennes.

Madame RAMPAZZO fait observer que les élus de Louveciennes vont adopter cette position vis-à-vis de leurs habitants, ce qui signifie que les Marlychois considéreront que les élus de Marly-le-Roi n'ont pas agi ainsi.

Madame ESNAULT rétorque que chacun est libre par rapport à sa population.

Madame RAMPAZZO répond qu'elle n'est pas d'accord et répète qu'un choix a été décidé de soutenir ce musée. Elle ajoute que les représentants de Louveciennes ne sont donc pas prêts à soutenir le Musée.

Monsieur PIHIER réplique qu'ils sont prêts à le soutenir jusqu'à un certain niveau.

Le Président s'inquiète de la suite à attendre d'une telle décision, car une exposition démarre dans trois mois, que tout est commandé et que le Musée n'a pas les fonds nécessaires.

Madame ESNAULT répète que cela fait deux ans qu'ils annoncent qu'ils ne veulent pas que leur participation augmente.

Le Président fait remarquer que, dans ce cas, il ne fallait pas dépenser tant d'argent il y a un an et demi.

Madame ESNAULT répond que les élus de Louveciennes ont fait faire des économies sur toutes les lignes qui n'allaient pas.

Madame RAMPAZZO confirme que ces économies étaient nécessaires et que les élus de Marly-le-Roi ont toujours suivis au niveau des votes et n'ont jamais contesté ce qui avait été fait.

Madame ESNAULT répète qu'ils ont toujours été cohérents dans leurs propos et ajoute qu'il est impossible d'accepter de remplir « un puits sans fond ».

Madame RAMPAZZO est contre cette expression, car il s'agit d'une stratégie que les élus ont mise en place et qui est en train de porter ses fruits. Elle répète que cela va casser la dynamique au moment où l'activité du Musée repartait.

Madame ESNAULT évoque à nouveau l'augmentation due au départ d'un syndicat d'Unilys qui a des conséquences financières sur le musée.

Le Président souligne que le syndicat s'est engagé à renouveler une équipe permanente, que des agents, qui ont demandé des mutations depuis d'autres lieux, ont été engagés et à qui il faudra dire « non » désormais, car la ville de Louveciennes se désengage. Il ajoute que des licenciements seront à prévoir et estime que ce n'est pas très honnête vis-à-vis de ces personnes.

Madame ESNAULT indique que les élus reconnaissent le travail effectué, mais répète qu'ils ont toujours été clairs. Elle fait observer que les expositions ne sont pas le problème, mais ajoute que personne d'autre n'a voulu regarder le fonctionnement et le coût du Musée. Elle souligne qu'il faudrait d'autres partenaires dans ce syndicat.

Madame RAMPAZZO fait remarquer que Louveciennes n'a pas non plus été volontaire pour en trouver depuis leur arrivée au syndicat.

Madame ESNAULT rétorque que les élus de Louveciennes ont beaucoup travaillé et rencontré des interlocuteurs.

Madame RAMPAZZO demande à Madame ESNAULT si certains de ces interlocuteurs se sont portés volontaires pour apporter des fonds au Musée.

Madame ESNAULT fait remarquer qu'ils ne doivent pas les rechercher seuls.

Madame RAMPAZZO demande la signification de cette remarque et demande si elle sous-entend que les élus de Marly-le-Roi n'ont pas cherché également de leur côté.

Madame ESNAULT répond que les élus de Louveciennes se sont parfois sentis un peu seuls.

Le Président fait observer que c'est du mauvais esprit. Il insiste sur le fait que Marly-le-Roi a toujours été là pour ce musée. Il souligne qu'il est élu dans ce syndicat depuis quinze ans et que le maire de sa commune, Monsieur PERROT, a toujours été porteur pour ce musée. Il n'accepte pas que l'on sous-entende que les représentants de Marly-le-Roi n'aient pas été présents. Il ajoute que Madame CHASTAGNOL a été recrutée il y a un an et demi, qu'elle agit au mieux pour trouver des mécènes et est accompagnée d'une équipe cohérente. Il fait remarquer qu'il lui paraît aberrant de s'arrêter ainsi.

Une élue fait observer que devoir licencier des agents la gêne puisque du personnel vient d'être embauché l'année dernière.

Madame RAMPAZZO indique qu'il ne faut pas exclure que Louveciennes vote « Contre » et que les montants devront être trouvés dans les budgets des communes au lieu d'être fiscalisés, ce qui sera encore plus complexe.

Madame ESNAULT répète que si l'augmentation avait été nulle, cela n'aurait pas posé de problèmes, mais ce n'est pas le cas. Par ailleurs, il y a des augmentations qui ne sont pas compréhensibles.

Le Président fait remarquer que ce n'est pas l'augmentation du loyer de l'hôtel de ville qui va changer quoi que ce soit. Il ajoute que Monsieur LE BEULZE va cependant vérifier ce point.

Monsieur PIHIER le confirme et précise qu'il n'est pas question de revenir sur ce sujet, car ce sont les méthodes de calculs et le fonctionnement d'Unilys par rapport au musée.

Le Président fait observer que même si la quote-part d'Unilys est ôtée des frais du Musée, cela ne va pas modifier grand-chose sur les cinq ans à venir. Il ajoute que, de toute façon, il faudra quelqu'un pour faire le travail de Monsieur LE BEULZE et que, même si c'est un salaire moins élevé, cela aura cependant un coût.

Une élue ajoute que ce seront plutôt deux ou trois personnes pour effectuer le travail d'Unilys.

Le Président ajoute que, précédemment, deux personnes travaillaient pour le Musée, mais qu'elles ne possédaient pas toutes les compétences requises en matière de gestion.

Madame ESNAULT fait observer qu'elle ne voit pas de sortie possible pour que le Musée ne soit pas en difficulté permettant que la participation des communes cesse d'augmenter. Elle ajoute que c'est la raison pour laquelle elle a évoqué un « puits sans fond » ; or, dans la situation actuelle des communes, qui ne va pas s'améliorer à l'avenir, un sujet étant un « puits sans fond » n'est pas acceptable. Elle poursuit ses propos et indique qu'il faut se poser la question des fondamentaux et que la commune n'a pas le choix. Elle fait remarquer que tout ce qui a été décidé à Louveciennes ne l'a pas été fait avec plaisir, mais que leur responsabilité était d'agir pour éviter un effondrement.

Madame RAMPAZZO souligne que le syndicat a également la responsabilité du Musée et des agents.

Le Président précise que le Musée compte aussi des collections de Louveciennes qu'il faudra reprendre.

Monsieur LE BEULZE explique que ces collections sont inaliénables et que cela n'a pas de valeur. Il précise que, compte tenu des circonstances, il s'agit, ce soir, pour les élus d'approuver que le rapport ait été présenté et qu'un débat s'en est suivi.

Madame RAMPAZZO indique que, jusqu'à la date du vote du budget, il faut intégrer que les charges du Musée passent dans le budget de la ville et ne soient pas fiscalisées.

Le Président répète que cela sera plus compliqué, car un débat aura lieu en conseil municipal.

Monsieur PIHIER propose qu'un vote ait lieu au prorata puisque Marly-le-Roi est majoritaire.

Madame RAMPAZZO fait observer que c'est une solution un peu facile, car, vis-à-vis des Louveciennois, leur ville aura fait des efforts alors que les Marlychois se diront le contraire. Elle insiste sur le fait que le syndicat est composé de deux villes avec la même volonté de soutenir ce Musée et qui doivent voter pour sa pérennité.

Madame ESNAULT répète qu'il faut aller chercher des solutions extérieures, car un tel syndicat n'est pas viable à terme.

Le Président fait observer qu'il est possible de le faire ensemble puisque les deux villes travaillent côte à côte.

Madame RAMPAZZO fait remarquer qu'avec le nouveau directeur de Versailles et, si l'objectif est d'attirer le public, il faut montrer un Musée en développement. Elle insiste sur le fait que si aucune subvention n'est accordée et si les élus actuels ne sont pas capables de faire vivre ce Musée, aucun partenaire ne voudra venir.

Sans autres questions, le comité syndical prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024 et du débat qui a suivi.

<p>RESTAURATION DU FONDS GUILLAUMOT – CONVENTION DE MECENAT AVEC LE CREDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MECENAT ET LA FONDATION CREDIT AGRICOLE PAYS DE FRANCE</p>

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Le Musée dispose d'une collection de 297 dessins d'Auguste-Alexandre Guillaumot (Paris, 1815 - Marly-le-Roi, 1892), artiste et architecte redécouvreur du château de Marly au 19e siècle. Ce fonds exceptionnel est néanmoins fragile et seule une infime portion de ces dessins est exposée aujourd'hui. Ces œuvres sur papier ou sur calques ne peuvent être présentées en salle sans faire l'objet de mesures de conservation préventive adaptées, de restaurations, d'un montage sur carton et d'un encadrement sous verre qui les protège des UV nocifs à leur conservation.

Dans ce contexte, un partenariat a été noué avec le master "Conservation et Restauration des Biens Culturels – parcours restauration des biens culturels" de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour prendre en charge la restauration d'une trentaine de dessins en 2023 et 2024. Ce chantier des

collections permettra la mise en place d'une chaîne opératoire pour passer en revue l'ensemble du fonds Guillaumot et évaluer son état. Une fois le chantier-école achevé, les dessins devront être pris en charge pour leur restauration.

Ainsi, le Musée a sollicité le concours du Crédit Agricole d'Île-de-France Mécénat et de la Fondation Crédit Agricole - Pays de France, particulièrement engagés en faveur du patrimoine et de la promotion des jeunes talents, afin de définir une opération de mécénat pour la restauration du fonds Guillaumot.

En conséquence, un projet de convention de mécénat a été établi, prévoyant une participation financière totale des mécènes à hauteur de 80 000 euros TTC, pour des contreparties matérielles et immatérielles d'un montant total maximum de 20 000 euros TTC, conformément aux règles applicables en matière de mécénat.

Il est demandé au comité d'approuver la convention de mécénat relative au projet de restauration du fonds Guillaumot à conclure avec le Crédit Agricole d'Île-de-France Mécénat et La Fondation Crédit Agricole Pays de France.

Madame CHASTAGNOL explique aux élus que le mécénat avec le Crédit Agricole avait tout d'abord été sollicité pour aider le Musée à réaliser l'exposition de l'année dernière ; or, cet établissement bancaire ne mécène pas des expositions, mais des restaurations d'œuvres. Elle précise que l'interlocuteur qu'elle a rencontré a donc proposé d'aider le Musée pour une restauration de grande ampleur, par exemple ce fonds de dessins et gravures de Guillaumot entreposé au Musée et dont certains ne sont pas en très bon état. Elle explique qu'il a été décidé d'associer le master 2 de « conservation-restauration » de Paris I qui forme des étudiants à la restauration et de signer un accord à trois partenaires pour permettre à ces jeunes d'être formés durant leur scolarité sur certains des dessins et de leur permettre, à l'issue de leurs études, de travailler sur la restauration de l'ensemble du fonds à travers un contrat qui sera financé par le mécénat du Crédit Agricole. Elle précise que ce contrat sera offert à l'étudiant ou aux deux étudiants les plus valeureux et leur permettra de s'installer en qualité de restaurateurs professionnels au moment de la diplomation. Elle souligne qu'il a été négocié que ce mécénat couvre à la fois la restauration, mais également le montage des dessins et leur encadrement. Elle annonce que sur trois cents dessins, soixante d'entre eux seront montés et encadrés de manière à pouvoir les exposer en salle, faire la rotation des arts graphiques en salle et enfin pour organiser une exposition. Elle précise qu'Auguste-Alexandre Guillaumot s'est entiché du domaine et a passé son temps à réunir des archives et à dessiner. Elle ajoute que ce travail a permis de créer un incroyable fonds de témoignages de Marly depuis Louis XIV jusqu'au 19e siècle.

Madame CASANOVA souhaite avoir des explications sur le contenu des 80 k€, à savoir s'il s'agit de toute la restauration et/ou de l'expertise avant celle-ci.

Madame CHASTAGNOL répond qu'il s'agit du chantier des collections, organisé au mois de juin prochain, juste après l'ouverture de l'exposition, et au cours duquel les étudiants du master 2 de Paris I prendront contact avec l'ensemble du fonds durant une semaine. Elle signale que, pour le moment, ils restaurent cinq ou dix dessins dans l'année pour se familiariser. Elle ajoute que ces étudiants vont venir au Musée pour répertorier l'ensemble du fonds, analyser les besoins en matière de restauration et de nettoyage et commencer à comptabiliser également les besoins matériels. Elle explique que, grâce à cette évaluation des besoins qui sera encadrée par leurs professeurs, il sera possible de savoir exactement comment la restauration et les achats de matériel seront organisés ensuite.

Madame CASANOVA demande s'il est certain que ce montant de 80 k€ suffise.

Madame CHASTAGNOL confirme que ce sera le cas, car une pré évaluation a été effectuée avec les professeurs et il a bien été spécifié que la restauration ne devait pas dépasser ce montant, même s'il n'est pas à exclure que cette somme permette de restaurer tous les dessins. Elle informe les élus que les dessins hors de danger sanitaire et qui ne doivent pas être exposés, car sans intérêt particulier, ne bénéficieront d'aucune restauration si ce montant devait être dépassé et qu'ils seront juste conservés en toute sécurité. Elle précise que cette restauration va permettre prioritairement de mettre en valeur les dessins mis en exposition et qui sont en mauvais état de conservation ou qui doivent être nettoyés. Elle souligne que ce sera un arbitrage au cas par cas.

Mme CASANOVA demande confirmation qu'il soit possible que tous les dessins soient restaurés.

Madame CHASTAGNOL répond affirmativement. Elle signale que le montage des dessins et leur encadrement avec une vitre anti UV, qui coûte extrêmement chère, sera pris en charge pour les soixante dessins ce qui est fabuleux pour le Musée, tout en soulignant que ce ne sera possible que si le Musée continue à vivre. Elle précise qu'il peut être surprenant de dépenser une telle somme pour ce travail alors que la gestion du Musée est en difficulté, mais elle fait observer que des mécènes ne verseraient pas d'argent sans une restauration, une acquisition d'œuvres ou une exposition. Elle fait observer que l'un des moyens de développer de telles aides est de continuer à être actifs, de mettre en place des actions ou encore d'acquérir des œuvres ; en effet, c'est un cercle infernal qui se met en place, car soit le Musée n'est pas vivant, il n'y aura pas de mécénat ni de subventions et donc pas de public, soit des événements coûteux sont organisés, mais le cercle devient vertueux, car l'objectif est d'avoir plus de mécénat durant les trois ou quatre années qui viennent.

Une élue confirme que le mécénat n'est possible que pour de l'investissement.

Sans autres remarques, le comité syndical approuve à l'unanimité la restauration du fonds Guillaumot – Convention de mécénat avec le Crédit Agricole d'Île-de-France Mécénat et la fondation Crédit Agricole Pays de France.

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU BILLET JUMELE « DE PLUME ET D'ÉPÉE »

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Le Musée de Louveciennes / Marly-le-Roi et le Château de Monte Cristo au Port-Marly, présentent chacun au public un site qui a marqué l'histoire du territoire.

Les deux établissements traitent de thèmes, lieux et époques différents et leur public local est identique (amateurs d'histoire, de promenade, de visites culturelles).

Aussi les deux établissements se sont rapprochés pour se doter d'un billet jumelé afin de développer leur fréquentation et améliorer leur notoriété.

La mise en place de ce billet jumelé doit être encadrée par une convention passée entre les deux établissements.

Celle-ci fixe :

- *Le nom du billet jumelé « De Plume et d'épée » ;*
- *Le prix du billet : 11 euros ;*
- *Les conditions d'accès aux deux lieux ;*
- *Le caractère nominatif du billet et sa date de validité : un an à partir de la première utilisation ;*
- *La durée de la convention : la convention court à compter du 6 avril 2024 pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois un an.*

Par ailleurs, la convention fixe les modalités de partage des recettes, à savoir les rétrocessions de chaque établissement envers l'autre, selon la procédure requise par le Trésor public (rétrocession mensuelle de 5,5 euros pour tout billet vendu).

La dernière convention de partenariat relative au billet jumelé « De Plume et d'Épée » courrait du 6 avril 2021 au 5 avril 2024.

Il est demandé au comité d'approuver la convention de partenariat relative au billet jumelé « De Plume et d'Épée » et d'autoriser le Président à la signer.

Sans autres questions, le comité syndical approuve à l'unanimité la Convention de partenariat relative au billet jumelé « de plume et d'épée ».

Le Président précise qu'il s'agit du renouvellement d'une convention déjà existante.

Madame RAMPAZZO demande si des chiffres sont disponibles concernant ces billets.

Madame CHASTAGNOL répond qu'elle va les préparer et les adresser aux élus. Elle précise qu'aucune communication n'a encore été effectuée sur le pass « De Plume et d'Épée », mais que ce sera le cas d'ici à l'été, notamment sur les réseaux sociaux du Musée et sur le site internet.

Madame RAMPAZZO souhaite que les chiffres qu'elle vient de demander distinguent ceux du Château et ceux du Musée.

Le Président pense que l'impulsion est plutôt du Château vers le Musée que l'inverse.

Madame CASANOVA demande si le prix est le même que l'an dernier, soit 11 €.

Monsieur LE BEULZE le confirme et fait observer qu'il est constaté une augmentation de la fréquentation des deux établissements. Il précise que le Château Monte Cristo devient le 4e musée le plus fréquenté des Yvelines et que le Musée a atteint la fréquentation nominale de référence et qu'avec l'exposition de cette année, sous réserve qu'elle se tienne, la fréquentation maximum de référence sera sans doute dépassée. L'objectif de cette convention est de revisiter ce tarif ; en effet, normalement, le billet jumelé ne donne pas accès au Musée quand il y a une exposition temporaire puisqu'il ne concerne que les entrées ordinaires. Il explique que le niveau d'expositions n'est pas le même entre le Musée et Monte Cristo puisque, dans ce dernier, ce sont des petites expositions temporaires, renouvelées régulièrement ; ainsi le visiteur peut donc décaler sa visite sans problème au Château ce qui devient plus compliqué au Musée avec quatre mois d'expositions. Il explique que l'objectif serait d'augmenter le prix du billet jumelé dans la mesure notamment ou, dans très peu de temps, les élus ont convenu d'augmenter le prix d'entrée du Musée au moment de l'exposition. Il ajoute que cette hausse du billet jumelé permettrait de modérer l'effort accordé aujourd'hui sans exposition au regard de la possibilité de venir au musée pendant les expositions avec ce billet. Il annonce que cela n'a pas été discuté avec les élus à Monte Cristo, mais qu'ils ne seront pas contre, car il y a plus de visiteurs qu'au Musée. Il précise qu'un montant à 13 € est suggéré qui permettra d'augmenter ainsi la recette d'1 € par visiteur au titre des billets jumelés.

Une élue fait remarquer qu'avec la sortie, le 24 juin prochain, du film « Le Comte de Monte Cristo », il est possible que plus de visiteurs viennent dans ces lieux.

Monsieur LE BEULZE signale que le Château a reçu 35 000 visiteurs et que des demandes de tournage y arrivent régulièrement.

Le Président répond que cette proposition sera examinée lors du prochain comité.

Madame CHASTAGNOL fait remarquer qu'il ne faut pas décider trop tard du montant de ce tarif, car le programme de mi-mars à fin août est en cours de correction et qu'il faudra l'indiquer avant son départ à l'imprimerie.

Monsieur LE BEULZE fait remarquer que ce tarif peut être modifié en séance et ajoute qu'il s'engage à appeler la Présidente de Monte Cristo dès le lendemain de ce comité, Présidente qui sera sans doute d'accord puisque cela ne fait qu'augmenter les recettes.

Madame ZANN informe les élus que le programme du Château de Monte Cristo est déjà édité.

Madame CASANOVA demande s'il est possible de retarder cette convention pour qu'elle ne démarre qu'à partir de l'exposition. De plus, elle souhaite savoir si ce billet peut être utilisé durant un an.

Le Président confirme que c'est le cas, à partir de la date d'achat.

Madame CASANOVA fait observer que si c'est ainsi, il est inutile de retarder cette convention.

Monsieur LE BEULZE souligne que le billet jumelé n'est pas indiqué sur le programme de Monte Cristo.

Madame CHASTAGNOL fait remarquer que ce n'est pas très fairplay de ne pas avoir inscrit ce billet dans le programme du Château.

Madame ZANN annonce qu'elle en fera part à la Présidente du syndicat du Château et que c'est juste un oubli.

Monsieur LE BEULZE souligne qu'il est fait mention des tarifs in situ.

Madame RAMPAZZO fait remarquer que si ce billet n'est pas proposé, il ne peut pas fonctionner.

Madame ESNAULT fait observer que c'est peut-être préférable que les visiteurs du Musée, voyant le billet jumelé permettant d'aller à Monte Cristo, l'achète que dans l'autre sens.

Madame CHASTAGNOL rappelle que le Musée a décidé d'augmenter le tarif de l'exposition à 10 € et que le prix hors exposition est de 7 €. Elle fait observer que si le coût du pass reste stable, cela signifie que les visiteurs les plus malins, qui souhaitent venir au Château et au Musée durant l'exposition, ont tout intérêt à acheter un pass.

Monsieur LE BEULZE souligne que ce pass peut aussi encourager des visites.

Le Président fait observer que l'objectif pour le Musée est de capter une partie des 35 000 visiteurs du Château.

Madame CHASTAGNOL souligne que l'idéal serait de faire une communication commune Musée et Château tout en ajoutant qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas. Elle précise, même si elle n'a pas encore évoqué ce sujet avec la directrice du Château Monte Cristo, qu'elle souhaiterait faire une communication commune sur les réseaux sociaux, notamment sur Instagram.

Madame ZANN répond que c'est tout à fait possible.

Le Président fait remarquer qu'il aurait été intéressant que l'Office du tourisme de Saint-Germain-en-Laye porte ce type de billet sous forme d'une carte permettant de visiter plusieurs sites.

Madame RAMPAZZO souligne qu'il conviendra d'évoquer ce sujet avec le nouveau Vice-président.

Madame CASANOVA, concernant la valeur de 13 €, fait remarquer que cela signifiait pour elle un billet demi-tarif à 5,5 € pour entrer au musée. Elle demande si le demi-tarif sera à 6,5 € à la rentrée. Elle fait observer que cela n'a pas encore été décidé, mais qu'il conviendra que ce soit cohérent et y réfléchir.

Le Président abonde les propos de Madame CASANOVA.

Monsieur LE BEULZE précise que dans l'éventualité d'un futur tarif du billet d'entrée entre 9 et 10 € au Musée et à 8 € à Monte Cristo, le total est de 18 €, alors que le billet jumelé est à 13 €. Il souligne que la perte pour le Musée via ce billet est limitée puisque le gain est de 5 € par billet ; ainsi, le Musée limite la perte du billet jumelé qui est ramené à 6,5 € et, si ce montant est comparé avec le prix d'entrée actuel, le billet jumelé n'est pas très loin du prix d'entrée d'aujourd'hui.

Madame CASANOVA fait remarquer que les visiteurs ne l'achèteront pas s'il est trop proche du prix réel du billet.

Monsieur LE BEULZE souligne que pour 3 € de plus le visiteur bénéficie d'une entrée à Monte Cristo.

Madame CASANOVA répond que le tarif normal est de 7 €.

Monsieur LE BEULZE rappelle qu'il a été envisagé, en période normale, d'atterrir sur un prix d'entrée proche de celui de l'exposition.

Madame CASANOVA rétorque que les visiteurs ne le savent pas et ne vont donc pas anticiper.

Monsieur LE BEULZE indique que les visiteurs qui viendront durant les deux mois qui viennent ne paieront que le tarif « exposition » et n'auront donc pas d'autre point de référence.

Madame CHASTAGNOL fait remarquer que c'est une chance pour le Musée, car les visiteurs qui vont acheter ce billet maintenant bénéficieront d'un tarif très préférentiel pour voir l'exposition et, lorsque celle-ci sera terminée, le tarif d'entrée va augmenter.

Madame CASANOVA indique qu'il ne faut pas proposer ce tarif avant l'exposition ; en effet, cela n'aurait aucun intérêt, car les visiteurs n'achèteront pas les billets jumelés.

Madame CHASTAGNOL confirme que jusqu'à mi-juin cela n'a pas d'intérêt, mais elle ajoute que les visiteurs peuvent l'acheter et venir au musée à partir du 6 juin.

Madame CASANOVA souhaite savoir s'il est possible de voter maintenant cette convention, mais d'en retarder l'application.

Monsieur LE BEULZE fait remarquer que ce n'est pas un avenant de prolongation et qu'il est donc possible de fixer une date de démarrage à un autre moment. Il ajoute que, dans ce cas, la conséquence serait une interruption, à savoir un vide entre l'actuelle convention et la future.

Madame CASANOVA indique que le public peut visiter Monte Cristo et venir au Musée ensuite.

Madame RAMPAZZO fait remarquer que l'avantage du billet est moins intéressant puisque les prix n'ont pas encore été révisés.

Madame CHASTAGNOL rappelle que ce billet jumelé est valable un an.

Madame CASANOVA souligne que si le Musée n'a pas communiqué sur l'exposition, le public ne saura pas que l'exposition débutera dans un mois et que l'entrée sera plus chère.

Madame CHASTAGNOL précise que la communication sur le pass sera mise en place plus tard, mais il va être mis en vente maintenant.

Madame CASANOVA fait observer qu'il convient cependant de réfléchir à la tarification globale.

Madame CHASTAGNOL le confirme. Elle rappelle que le prix de 10 € avait été proposé, mais ajoute qu'elle le trouve trop élevé en rapport avec celui de 7 € hors exposition. Elle indique qu'il aurait été préférable de passer ce dernier à 8 ou 9 €.

Le Président confirme qu'il est d'accord pour augmenter de 1€ ce tarif de base, mais plus encore pour les expositions temporaires.

Une élue fait observer que pour des expositions de qualité le billet pourrait être de 12 €.

Madame CHASTAGNOL prévient les élus que ce montant serait pour une prochaine exposition, car le prix de celle de juin est déjà fixé à 10 €.

Madame ESNAULT fait observer que c'est 10 € parce que c'est l'exposition et que c'est exceptionnel. Elle ajoute que si le pass est à 13 €, ce tarif est judicieux.

Madame RAMPAZZO propose d'augmenter un peu plus pour l'exposition en raison du coût de celle-ci par rapport au tarif normal.

Madame CHASTAGNOL fait remarquer que le Musée a proposé une bonne exposition et que le public était au rendez-vous. Elle souligne que le Musée n'est pas encore lancé à son summum et que, pour elle, commencer par trop augmenter les tarifs va faire hésiter les visiteurs à venir.

Madame ESNAULT demande quel est le prix moyen du billet d'entrée pour des expositions dans les lieux comparables à celui du Musée, en excluant Paris évidemment.

Monsieur LE BEULZE indique que le tarif au Musée Maurice Denis est de 8 € pour une entrée normale et qu'il accueille entre 30 000 et 35 000 visiteurs d'après son directeur. Il ajoute que le Musée d'Archéologie Nationale (MAN) pourrait être aussi un point de comparaison.

Le Président fait cependant remarquer que peu de visiteurs paient leur entrée au MAN. Par ailleurs, il fait part de sa surprise quant à la fréquentation de Maurice Denis.

Madame CHASTAGNOL informe que l'entrée au Musée Lambinet est identique à celle du Musée, à savoir 7 € et sans tarif spécial « exposition ». Elle répète que le Musée ne doit pas être trop au-dessus, car le public ne viendra pas.

Une élue souligne que les petits musées proposent tous plus ou moins une entrée à 7€ avec un maximum de 11 €, excepté Monte Cristo dont le tarif est à 8 €, ce qui n'est pas étonnant, car, même s'il n'y a pas d'expositions, c'est une maison d'écrivain.

Madame CHASTAGNOL précise que la maison de Zola - Musée Dreyfus est au même tarif en exposition et qu'il existe un billet jumelé avec l'espace Richaux dans lequel de nombreuses expositions sont proposées et le prix y est de 9,5 €. Elle ajoute qu'il s'agit de leur propre espace qui n'est pas partagé.

Le Président souligne qu'à Paris les tarifs sont plutôt à 15 € et même à 22 € au Louvre.

Monsieur LE BEULZE signale que le petit château de Maisons-Laffitte a une très bonne fréquentation.

Madame CASANOVA fait remarquer que si le plein tarif passe de 7 € à 8 €, cela signifie que le tarif réduit augmenterait de 5 € à 6 € ; or elle ne pense pas qu'il faille récolter plus d'argent qu'un tarif réduit concernant la part du billet jumelé qui revient au Musée. Elle précise qu'il serait plus normal de proposer ce billet à 12 € plutôt qu'à 13 €, car il n'y a pas de raison que le Musée récupère plus que le tarif réduit.

Madame CHASTAGNOL reprend le détail des tarifs, à savoir qu'aujourd'hui le tarif normal est de 7 € et le tarif réduit à 5 €, un prix spécial exposition à 10 € à compter de juin et, lorsqu'il aura été demandé à Monte Cristo son accord, le pass « de plume et d'épée » actuellement à 11 € serait de 13 €. Elle souligne qu'ainsi la rétrocession pour chacun des musées serait de 6,5 € sur ce pass, sachant que le tarif réduit passerait à 6 € et le tarif normal après exposition à 8 €. Elle termine en soulignant qu'ainsi le Musée s'aligne sur le tarif de Monte Cristo.

Le Président indique que les élus du Château pourraient néanmoins décider d'augmenter ses tarifs.

Madame ZANN rappelle que le catalogue vient de sortir pour la saison 2024.

Monsieur LE BEULZE se félicite de l'alignement des tarifs Musée et Château.

Madame CHASTAGNOL répète sa déception que le billet jumelé ne figure pas dans le catalogue du Château

Madame ZANN répète également qu'elle va en faire part à la Présidente, mais souligne que ce billet sera indiqué sur la vitre de la caisse au Château, tout en ajoutant que ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Madame CASANOVA souhaite avoir si, concrètement, le vote a lieu.

Monsieur LE BEULZE répond que les élus vont voter la convention dans laquelle sera intégré ce qu'ils viennent de définir.

Madame CASANOVA demande si les élus de Monte Cristo vont aussi voter.

Monsieur LE BEULZE répond par l'affirmative et répète qu'il va appeler la Présidente du syndicat dès le lendemain de ce comité pour lui demander et il ajoute que c'est à l'ordre du jour de leur prochain comité. Il propose donc aux élus de voter cette délibération, sous réserve de la décision de Monte Cristo. Il ajoute que la réserve est logique et précise que cela va modifier la convention avec Monte Cristo. Il fait observer que si les élus de Monte Cristo ne votent pas, cela signifie que la convention n'existe plus.

Madame CASANOVA demande s'il n'est pas utile de préciser dans la convention que le public peut venir voir les expositions avec ce billet.

Madame CHASTAGNOL le confirme.

Monsieur LE BEULZE propose d'être effectivement plus explicite sur ce point.

Le Président propose d'indiquer que ce billet est valable un an et toute l'année sans apporter trop de précisions.

Madame CASANOVA reprend ce qui est indiqué dans l'article 6, à savoir que « ce billet donne accès aux collections permanentes » et précise qu'il faut modifier cette phrase.

Monsieur LE BEULZE souligne qu'il est d'accord sur cette modification qui ne concernera que le Musée.

Madame CASANOVA fait remarquer que, pour Monte Cristo, il est indiqué qu'il donne « accès au parc et au Château ».

Madame CHASTAGNOL soulève une difficulté, car le Château n'a pas les mêmes périodes d'ouverture que le Musée.

Le Président souligne qu'il conviendra d'indiquer « sous réserve des dates d'ouvertures des lieux ».

Madame CHASTAGNOL ajoute qu'il faudra aussi évoquer le prix à tarification.

Monsieur LE BEULZE répond que ce sera le cas avec le budget primitif.

Sans autres remarques, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la convention de partenariat relative au billet jumelé « de plume et d'épée ».

Sans questions diverses, **Le Président** lève la séance à 20h15.

Signatures :

Jean-François PERRAULT
Président du syndicat intercommunal

Clarisse ZANN
Secrétaire de séance